



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

D - 20080550

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

***Musée d'Aquitaine. Convention de dépôt vente de l'album les
Marques d'Aquitaine de Monsieur Olivier Landeix. Editions du
Sud Ouest pendant l'exposition Bordeaux années 20-30 :
Portrait d'une Ville. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition «Bordeaux Années 20-30 : Portrait d'une Ville» présentée au Musée d'Aquitaine du 23 octobre 2008 au 15 mars 2009, les Editions Sud-Ouest ont proposé un dépôt-vente de l'album « Les marques d'Aquitaine » de Monsieur Olivier Landeix, au Musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition.

- Prix de vente public TTC 24,90 euros. Remise pour le Musée d'Aquitaine : 30 % sur le prix hors taxe, soit 16.52 € Hors taxes.

Une convention stipulant les obligations des parties a été établie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document
- à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

Monsieur Jean-Pierre Thévenin - Editions Sud-Ouest demeurant 6, Rue de la Merci - B.P. 130
– 33036 Bordeaux cedex

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de l'exposition « *Bordeaux années 20-30 : portrait d'une ville* » présentée au Musée d'Aquitaine – 20 cours Pasteur à Bordeaux, du 23 octobre 2008 au 15 mars 2009, les Editions Sud-Ouest ont proposé un dépôt-vente de l'album « Les marques d'Aquitaine » de Monsieur Olivier Landeix, au Musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition.

ARTICLE 2 : Obligations des Editions Sud-Ouest

Les Editions Sud-Ouest mettront en dépôt au Musée d'Aquitaine 50 exemplaires de cet album (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 24.90 € TTC prix public l'unité. L'éditeur consentira sur le prix HT une remise de 30 % soit un prix d'achat pour le Musée d'Aquitaine de 16.52 € H.T.

ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine

Le Musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir aux Editions Sud Ouest un état des ventes au 31 décembre 2008 et un second à la fin de l'exposition. Une facture sera alors établie (la première en 2008, la seconde en 2009) pour les montants déterminés par le Musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition, le Musée d'Aquitaine retournera aux Editions Sud Ouest les ouvrages invendus. Si l'addition des ouvrages facturés et des ouvrages retournés est inférieure au nombre d'ouvrages livrés, les Editions Sud Ouest établiront une facture de la différence, les ouvrages livrés étant sous la responsabilité du Musée d'Aquitaine.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour les Editions Sud-Ouest - 6, Rue de la Merci - B.P. 130 - 33036 BORDEAUX cedex.

A Bordeaux, le

P/les Editions Sud-Ouest	P/O le Maire de Bordeaux
	L'Adjoint au Maire

Jean-Pierre Thévenin	Dominique Ducassou
----------------------	--------------------